

Bulletin Municipal

Année 2009, no 3

Septembre

Élections municipales 2009 À l'intention des personnes qui désirent se porter candidats (es)

Dans ce numéro :

Élections Municipales 2009 À l'intention des personnes qui désirent se porter candidats (es)	1
Rage dans les parages Signalons les animaux suspects!	1
Assemblée publique Règlement d'urbanisme	2
Cueillette des grosses ordures (encombrants)	2
Réunion du conseil municipal	2
Bibliothèque Gagnants du rallye maison	3
Règlements concernant les animaux # 2008-03	3
Taxe municipale	3
Réno-Village	3

Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller, pourquoi pas vous? Tous les citoyens sont invités dans les prochaines semaines à poser leur candidature à la mairie ou à un poste de conseiller dans notre charmante municipalité. Certaines qualités sont plus essentielles que d'autres : le sens de la collectivité ou le souci de répondre aux besoins, le leadership et les talents de rassembleur, l'entregent et l'amabilité ou la facilité à établir des relations, la capacité d'analyser rapidement une situation pour prendre la parole, l'écoute attentive et l'empathie, le goût de l'engagement, le dévouement et la capacité de travailler en équipe. Avez-vous envie de lancer des projets, d'intervenir dans les domaines de l'écono-

mie, du développement, de la culture, de la sécurité ou des services? Les projets qui vous tiennent à cœur renforceront votre leadership. Ces projets peuvent faire partie de votre programme politique. Mais votre plus importante contribution à la communauté consistera à écouter ses besoins pour mieux cibler vos actions. Vous trouverez les dossiers de candidature au bureau municipal et la date limite pour remettre votre dossier de candidature à Francoise Audet est le 2 octobre 2009 à 16 h 30.

Nous cherchons des gens pour travailler aux élections municipales pour la journée du 1^{er} novembre 2009. Veuillez communiquer (819) 583-0770



www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca



www.msss.gouv.qc.ca

Rage dans les parages Signalons les animaux suspects!

La rage du raton laveur est une maladie incurable et mortelle qui peut se transmettre d'un animal malade à l'humain. Un animal ayant l'air en santé pourrait aussi transmettre la rage. Votre chat ou votre chien peut avoir la rage et vous la transmettre s'il n'a pas été vacciné récemment et s'il a été en contact avec un animal sauvage infecté tel un raton laveur, une mouffette ou un renard. Vous pouvez donc être infecté à la suite d'une morsure de votre animal ou du contact de sa salive avec une plaie sur votre corps ou avec l'une de vos muqueuses (yeux, nez, bouche).

Communiquez avec Info-Santé

- À la suite d'un contact avec un animal suspect ou d'une morsure. Dans ce cas, lavez la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes et communiquez rapidement avec Info-Santé en composant le 8-1-1.

Afin de prévenir la propagation de la rage sur notre territoire, n'hésitez pas à nous signaler les ratons laveurs, mouffettes, et renards trouvés morts ou qui sont désorientés, anormalement agressifs ou paralysés. **Communiquez avec Services Québec au 1 877 644-4545**

Assemblée publique Règlement d'urbanisme



Une assemblée publique aura lieu le **8 septembre 2009, à 19 h**, à la salle municipale de Sainte-Cécile-de-Whitton. L'objet de l'assemblée est de présenter les projets de remplacement du plan et des règlements d'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption ainsi que de son entrée en vigueur et entendra les personnes et orga-

nismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau. Le plan d'urbanisme est un document dans lequel on retrouve les principes de l'aménagement au niveau local. En tant qu'instrument de planification, le plan d'urbanisme exprime les intentions du conseil en matière d'aména-

gement du territoire, intentions qui sont à la base du contrôle qu'il désire instaurer à l'intérieur des règlements d'urbanisme. La révision du plan d'urbanisme a permis de cerner les principaux problèmes rencontrés dans le milieu, de définir les objectifs de la municipalité en ce qui regarde son développement et ses intentions en matière de réglementation.



Cueillette des grosses ordures (encombrants)

La collecte des grosses ordures aura lieu le, **vendredi 25 septembre 2009 à compter de 4 h du matin.**

Les encombrants suivants seront ramassés : la ferraille, les métaux doivent être attachés et séparés des autres encombrants, les branches sont autorisées à la condition d'être attachées et ne doivent pas dépasser 4 pieds de long. À la demande de l'entrepreneur, les déchets en vrac doivent être mis

Le service annuel de collecte des résidus dangereux domestiques (r.d.d.) se fera de mi-mai à fin octobre. Des questions? MRC du granit (819) 583-0181

Les appareils contenant des gaz de réfrigération communiqués avec la ressourcerie du granit Téléphone (819) 583-6615

dans des contenants solides ayant comme poids maximum 40 livres. Si les encombrants sont dans une remorque, ceux-ci doivent être attachés. Selon le contrat, il y aura collecte des pneus (sans les jantes). Vous devez les séparer des autres en-

combrants. Le diamètre des jantes doit être égal ou inférieur à 24.5 pouces et le diamètre global ne doit pas dépasser 48.5 pouces. Le pneu de la roue de secours et le

pneu rempli de mousse sont aussi ramassés. Par exception : les pneus de brouette et de diable, les pneus de guidage industriel, les pneus de souffleuse à neige domestique, les pneus de tondeuse à gazon ne seront pas ramassés.

Réunion du conseil municipal

Nous voulons vous informer que les dates des réunions du conseil municipal seront le :

- ⇒ 14 septembre 2009 À compter de 19h
- ⇒ 01 octobre 2009
- ⇒ 09 novembre 2009
- ⇒ 07 décembre 2009



page 2



À : 4559, rue principale

Heure d'ouverture
Mardi: 18h30 à 20h00
Samedi : 10h00 à 12h00

Téléphone : (819) 583-4149

Responsable : Anne-Marie Grégoire

Félicitations aux gagnants

Rallye Maison

- Madame Denise Gosselin
- Madame Madeleine Bilodeau
- Madame Aline Théberge
- Madame Claire Gagnon
- Madame France Théberge
- Madame Paule Bolduc
- Madame Jeanne Duquette
- Madame Cathy Bolduc

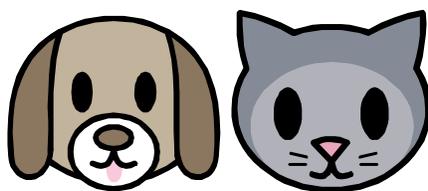
Merci beaucoup de votre participation à tous

Réseau Biblio de l'estrie
www.reseaubibliodubec.qc.ca

Règlements concernant les animaux # 2008-03

Tout propriétaire d'un animal (chat, chien, cheval, etc.) ne peut laisser errer son animal dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal. De plus, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son propriétaire, un chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle. Une licence est obligatoire pour les chiens au coût de 10 \$ pour les animaux stérilisés et 20 \$ pour les non stérilisés. Un chien qui aboie de façon continue ou hurle d'une manière à troubler la paix est déclaré comme une nuisance. Il est mentionné dans les règlements, que les excréments de tous vos animaux doivent être ramassés sur les voies publiques pour des raisons d'hygiène et de sécurité! À l'encontre des règlements le conseil

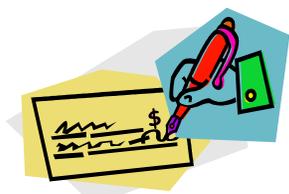
autorise ses officiers (contrôleurs) à visiter et à examiner toute plainte reçue à la municipalité et en cas d'infraction, vous êtes passible d'une amende émise par la municipalité en vertu de la loi. De plus, un animal perdu ou errant qui n'a aucune médaille sera envoyé automatiquement à la fourrière.



Réno-Village

Taxe municipale

Un petit rappel, pour ceux qui ont un versement le 26 septembre 2009 s'est votre dernière journée pour faire votre paiement de vos taxes municipales.



Cette subvention vient en aide aux personnes à faible revenu qui vont faire des rénovations. Les critères d'admissibilité pour la subvention, faire partie de la MRC du granit, être propriétaire et la valeur de tous les bâtiments doit être inférieure à 75 000 \$. Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à téléphoner à la MRC du granit (819) 583-0181.